



## AVIS DE COURSE 2009

### Avant Propos :

Le Raid Bleu Normandie a été créé pour répondre à une double ambition :

- Réunir les meilleurs équipages européens de Formule 18 pour une compétition de très haut niveau sportif.
- Contribuer à la prise de conscience de la nécessité absolue d'une gestion durable de la mer et de la terre.

C'est pourquoi l'ensemble des textes régissant la compétition et les animations mises en place dans le cadre du Raid Bleu Normandie seront élaborés au service de ces deux causes.

### Préambule :

Les concurrents français devront, au moment où ils procéderont à la confirmation de leur inscription, présenter les licences Club FFVoile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront, au moment où ils procéderont à la confirmation de leur inscription, justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros et présenter l'original de l'attestation d'assurance. Ils devront également avoir un certificat médical.

Tous les concurrents devront obligatoirement présenter, au moment où ils procéderont à la confirmation de leur inscription : le Certificat de Conformité et les Feuilles de mesures et de calculs de leur voilier.

La nationalité d'un équipage sera définie selon la nationalité du barreur, sur présentation du passeport ou de sa carte d'identité.

Les équipages des bateaux portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation de port de publicité valide délivrée par la Fédération Française de Voile ou par leur Autorité Nationale.

### 1. AUTORITE ORGANISATRICE :

En vertu des dispositions du règlement des manifestations nautiques de la FFVoile, le Raid Bleu Normandie est organisé du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2009, à Hermanville sur Mer, par la Société Ambrose Light. Le Comité de Course, le Comité de Jauge, le Jury seront nommés par la FFVoile.

## **2. REGLES :**

- 2.1. L'épreuve est régie par :  
Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2009 – 2012  
Les Règles d'Équipement pour les Voiliers (REV) 2009 – 20012,  
Les Règles de jauge de la Formule 18 sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent Avis de Course ou par les Instructions Générales de Course,  
Le présent Avis de Course et ses éventuels avenants,  
Les Instructions de Course et leurs éventuels avenants.  
La langue officielle de l'épreuve est le Français.
- 2.2. En application de l'article 20 du code ISAF de Publicité, chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, un marquage au profit des partenaires du Raid Bleu Normandie (dimensions : 1,3m x 0,4m).
- 2.3. Chaque bateau devra également arborer de chaque côté de sa grand-voile, dans la partie inférieure, un marquage au profit des partenaires du Raid Bleu Normandie (dimension 2m x 0.9m).

Ces marquages, apposés sur les coques ou dans les grand-voiles, seront fournis par l'Autorité Organisatrice lors de la confirmation des inscriptions. Leur pose et leur entretien seront de la responsabilité de l'équipage. L'Autorité Organisatrice mettra tout en oeuvre pour assister les équipages dans la pose des marquages.

## **3. BATEAUX ADMIS A COURIR :**

Le Raid Bleu Normandie est ouvert aux catamarans de sport en conformité avec les règles de jauge de la classe Formule 18. Le nombre de bateaux est limité à 50 selon une répartition approximative de 25 bateaux français et 25 bateaux étrangers.

## **4. SELECTION DES EQUIPAGES :**

Le Raid Bleu Normandie est ouvert aux équipages sélectionnés par l'Autorité Organisatrice après examen des documents suivants :

- le Dossier d'Inscription,
- le palmarès inclus dans le bulletin d'inscription,
- ou tout autre document pouvant compléter le palmarès.

## **5. COUREURS ADMIS À PARTICIPER :**

- 5.1. Les coureurs français sélectionnés titulaires d'une licence valide délivrée par la FFVoile et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition.
- 5.2. Les coureurs étrangers sélectionnés, en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale lorsqu'elle existe et muni d'un certificat médical.
- 5.3. Un équipage pourra intégrer un coureur mineur, âgé de 16 ans à minima (soit né le 28 mai 1993 ou avant), si l'équipier majeur est investi de l'autorité parentale et en a accepté la responsabilité par écrit.
- 5.4. L'équipage devra démontrer sa capacité à redresser son bateau.
- 5.5. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à justifier sa décision.

## **6. PROCEDURES D'INSCRIPTION :**

Tout équipage qui désire participer au Raid Bleu Normandie devra respecter les procédures suivantes :

1/ **Télécharger le Dossier d'Inscription** du Raid Bleu Normandie :  
Avis de course et Bulletin d'Inscription. Site : [www.raidbleu.com](http://www.raidbleu.com)

2/ **Envoyer par la poste ou par email** le Bulletin d'Inscription, totalement rempli en français ou en anglais exclusivement, **au plus tard le 10 avril 2009** (cachet de La Poste faisant foi).

3/ Après examen du dossier, **l'Autorité Organisatrice informera chaque équipage** de sa sélection, ou non sélection, pour participer au Raid Bleu Normandie. Chaque équipage sera informé, par courriel, **au plus tard le 14 avril 2009**.

4/ Le règlement se fera **par chèque, ou versement bancaire**, d'un montant de **239.20 € TTC (soit 200 € HT)**. Les chèques ou versements bancaires devront être envoyés **au plus tard le 1er mai 2009** (cachet de La Poste faisant foi).

Toute correspondance devra être envoyée par courrier postal, et libellée à :

**Ambrose Light, Denis Horeau,  
127 rue du Faubourg du Temple  
75010 PARIS - FRANCE**

Une facture sera adressée par retour à l'équipage sur simple demande.

#### **5/ Désistement**

Tout désistement devra être formulé **par écrit**, sous forme d'une **lettre recommandée, au plus tard le 10 mai 2009. Le courrier devra mentionner ce qui justifie le désistement.** Dans un cas de force majeure médicale, un certificat médical sera exigé.

Dans tous les cas de figure, 50% des frais d'inscription seront retenus.

### **7. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION :**

7.1 Le montant des frais d'inscription est fixé à **239.20 € TTC (soit 200 € HT)** par bateau.

7.2 Le montant des frais d'inscription comprend :

- Les frais de constitution de dossier.
- La participation aux frais techniques.
- Les petits-déjeuners des 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2009 (2 personnes par équipage).
- Les déjeuners des 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2009 (2 personnes par équipage).
- Les dîners des 29, 30 et 31 mai 2009 (2 personnes par équipage).
- L'hébergement en structure collective les nuits des 29, 30 et 31 mai 2009 (2 personnes par équipage).

### **8. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :**

La confirmation des inscriptions sera enregistrée par l'Autorité Organisatrice le jeudi 28 mai 2009 entre 14h et 18h et le vendredi 29 mai 2009 de 09h à 12h à Hermanville-sur-Mer.

Chaque concurrent devra signer au moment de la confirmation de son inscription un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.

Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

### **9. HEURE DE MISE A DISPOSITION POUR LE MARQUAGE :**

9.1. Les voiliers devront être présents à Hermanville-sur-Mer le jeudi 28 mai 2009 entre 14h et 18h et le vendredi 29 mai 2009 de 09h à 12h, pour que soit effectué le marquage des matériels autorisés en course : voiles, mât, dérives et safrans.

9.2. Il n'y aura pas d'opération de jauge de certification de matériel sur place pendant la confirmation des inscriptions, sauf demande expresse formulée par écrit par un équipage avant le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Tout équipement non jaugé ne pourra être utilisé pendant le Raid Bleu Normandie. Le non respect de cette règle ne pourra pas constituer un motif légitime de désistement.

9.3.1. Un voilier ne sera inscrit définitivement au Raid Bleu Normandie qu'après avoir satisfait aux exigences citées aux articles 2.2, 2.3 et 9.1 du présent Avis de course.

### **10. PROGRAMME :**

#### **Judi 28 mai**

14h-18h Accueil des concurrents, marquage des matériels et confirmation des inscriptions

#### **Vendredi 29 mai**

09h-12h Accueil des concurrents, marquage des matériels et confirmation des inscriptions

12h	Clôture des inscriptions
<b>12h30</b>	<b>Présentation des équipages</b>
13h30	Briefing des équipages
<b>15h00</b>	<b>1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première étape du jour</b>
19h00	Retour des concurrents
20h30	Dîner
	Hébergement

### Samedi 30 mai

09h00	Briefing des équipages
<b>10h30</b>	<b>1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première étape du jour</b>
18h00	Retour des concurrents
20h30	Dîner
	Hébergement

### Dimanche 31 mai

09h00	Briefing des équipages
<b>10h30</b>	<b>1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première étape du jour</b>
18h00	Retour des concurrents
20h30	Dîner
	Hébergement

### Lundi 1<sup>er</sup> juin

7h30	Briefing des équipages
<b>09h00</b>	<b>1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première étape du jour</b>
12h00	Retour des concurrents
<b>12h30</b>	<b>Remise des prix, Suivie d'un cocktail de clôture</b>

#### 11. CLASSEMENT :

Le classement s'effectuera en temps cumulé par addition des temps réels de course de chaque étape courue et validée, augmentée si nécessaire des éventuelles pénalités applicables. Toutes les courses courues et validées seront prises en compte pour le classement.

#### 12. PARCOURS :

La zone de course s'étend de Deauville à Grandcamp Maisy et jusqu'aux îles St Marcouf. Le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui pourra, en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres considérations non équitables pour tous, modifier le programme initial.

Il est de la responsabilité des équipages de se procurer les documents officiels relatifs à la zone de course (pour information : Navicarte n° **526 et 527** ou SHOM n° **7418, 7421, 6857**).

#### 14. PENALITES APPLICABLES

##### 14.1. Pénalités de remplacement suite à infraction à une règle du chapitre 2 :

(a) La pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la RCV 44.2.

(b) Un bateau qui a effectué une pénalité selon la RCV 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le délai de dépôt des protestations.

##### 14.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

(a) **DNC, DNS, RAF, DNF** : Temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 15%.

**DSQ** : Temps du dernier bateau de sa série ayant fini après avoir effectué le parcours + 30%. Ceci modifie la RCV A4.2.

Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la RCV 28 sera classé DSQ par le Comité de Course (ceci modifie les RCV A4.2, A5).

- (b) Infraction aux RCV 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 :
- **OCS** : Temps de course réalisé par le bateau + 30 mn (ceci modifie les RCV 29.1, 30.1 et A.4),
  - **ZFP** : Temps de course réalisé par le bateau + 40 mn (ceci modifie la RCV 30.2),
  - **BFD** : Temps de course réalisé par le bateau + 60 mn (ceci modifie la RCV 30.3).
- (c) Défaut d'émargement : chaque pénalité (Cf. article 23.1.1) correspond en temps à 15 mn.
- (d) Infraction aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article du présent Avis de Course ou des Instructions de Course, de 10% du temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours à DSQ, selon appréciation du Jury.

14.3. Le Jury se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau.

14.4. La pénalité effective affectée à un voilier est limitée par l'obtention d'un temps global de course ne dépassant pas celui des DSQ.

## 15. SECURITE

15.1. Matériel de sécurité :

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de classes, par les prescriptions de sécurité figurant ci-dessous et par la réglementation en vigueur.

15.2. Prescriptions de sécurité.

15.2.1 Redressage :

A la demande du Comité de Course ou de l'Autorité Organisatrice, chaque équipage doit pouvoir démontrer sa capacité à redresser le bateau.

15.2.2 Equipement de sécurité minimum obligatoire à bord :

- 1 pagaie d'au moins 1 mètre de long, pelle minimale de 140x250mm.
- 1 bout de remorquage à poste de 15 mètres de long et 6 mm de Ø,
- 1 bout de redressage à poste de 4 mètres de long et 10 mm de Ø,
- 2 brassières homologuées "CE" ou approuvées Marine Marchande,
- 1 VHF étanche (ou dans un sac prévu à cet effet) en état de marche pour toute la journée,
- 1 compas de relèvement,
- 1 miroir de signalisation,
- 2 fusées parachutes rouges ou feux à main rouges,
- 2 flashes light individuels étanches,

Les longueurs et diamètres exigés par cette règle sont des dimensions minimums.

15.2.3 Autres équipements autorisés :

- Le GPS portable,
- Le compas électronique.

## 16. DELAI D'APPEL :

Application de la prescription de la FFVoile à l'annexe F.

## 17. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

Il est rappelé aux équipages que l'inscription au Raid Bleu Normandie implique que leur image et leurs noms, l'image de leur bateau, celles de leurs sponsors et partenaires ainsi que celle de leurs équipes techniques et des membres de leur famille présente, puissent être utilisés, par l'Autorité Organisatrice et par les prestataires missionnés pour la communication de l'épreuve, pour communiquer et/ou valoriser le « Raid Bleu Normandie » ce, sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation. Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

**18. INFORMATIONS TECHNIQUES ET SELECTION :**

18.1. Adresse postale de l'Autorité Organisatrice : Ambrose Light, Denis Horeau  
127 rue du Faubourg du Temple  
75 010 Paris - France

Contacts : Denis Horeau  
Anne-Sophie Lefeuvre  
[contact@raidbleu.com](mailto:contact@raidbleu.com)

18.2. Informations techniques et séjour  
Un dossier technique intégrant un descriptif de la manifestation sera adressé aux concurrents lors de la confirmation de leur sélection.